



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 22 septembre 2022

### PROXIMITÉ ET ACCESSIBILITÉ POUR LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

#### OUVERTURE D'UN SITE POUR PASSER SON CODE AVEC LA POSTE A ARLES

**Les candidats et les auto-écoles d'Arles disposent désormais d'un nouveau lieu pour passer l'examen du code de la route à La Poste en s'inscrivant sur le site [www.lecode.laposte.fr](http://www.lecode.laposte.fr). Grâce à un partenariat, les candidats pourront passer l'ETG (Examen Théorique Général), l'ETM (Examen Théorique Moto) ou l'Examen Théorique du permis Bateau au Palais des Congrès d'Arles.**

Dès le 23 septembre, le Palais des Congrès de la CCI du Pays d'Arles ouvre ses portes tous les mercredis, de 9h à 17h aux candidats souhaitant passer le code avec la Poste.

La Poste contribue ainsi à la modernisation de l'action publique en s'engageant à réduire de manière drastique le délai d'attente des candidats au code de la route. Présente sur tout le territoire, l'entreprise s'appuie sur son vaste réseau, ses lieux connectés accessibles à tous et l'engagement de tous les postiers pour organiser les épreuves au plus près des candidats et en assurer le bon déroulement.

La Poste, qui a obtenu l'agrément de l'Etat le 23 mai 2016, met désormais à disposition ses locaux - bureaux de poste, salles de formation ou de réunion... - pour permettre aux candidats qui le souhaitent de passer l'examen du code de la route près de chez eux dans les meilleures conditions. Les épreuves sont organisées dans des sites collectifs (jusqu'à 18 candidats) ou individuels (dans lesquels les candidats sont seuls dans des espaces réservés) et ce, au prix défini par l'Etat de 30€. Plus de 550 centres d'examen sont désormais disponibles dont 23 dans les Bouches-du-Rhône.

- **Palais des Congrès d'Arles, 22 Avenue 1ère Division France Libre, 13633 Arles**  
[www.congres-arles.com](http://www.congres-arles.com)

6 candidats par session ; 6 sessions par semaine les mercredis (9h, 10h, 11h, 14h, 15h et 16h).

## **Comment passer son code de la route à La Poste ?**

1/ Le candidat constitue son dossier d'inscription auprès de son auto-école ou directement via la préfecture de son département. Un numéro de candidat au permis de conduire lui est alors attribué : le NEPH (Numéro d'Enregistrement Préfectoral Harmonisé)

2/ Le candidat s'inscrit en ligne, de façon individuelle ou par le biais de son auto-école sur le site de La Poste ([www.lecode.laposte.fr](http://www.lecode.laposte.fr)). Il choisit le lieu de l'examen, la date et l'heure, et valide le paiement de la prestation (tarif unique de 30€ défini par l'Etat). Les inscriptions peuvent se faire 3 mois à l'avance jusqu'à la veille de l'examen.

3/ Le candidat se rend à l'examen muni de sa pièce d'identité. Il est accueilli sur le site par un agent de La Poste qui s'assure de son identité et veille au bon déroulement de l'examen.

4/ Le candidat est installé à la place qui lui est attribuée, devant une tablette numérique équipée d'un casque audio sur laquelle il sélectionne l'examen qu'il souhaite passer : Code Auto (Cat. B,C,D,E) ou Code Moto (Cat. A) ou Code Bateau.

5/ Le candidat répond à une série de 40 questions tirées aléatoirement d'une base de données. Au cours d'une même séance sur un site collectif, aucun candidat ne se voit administrer un questionnaire identique à un autre candidat.

6/ Après l'examen le candidat reçoit son résultat dans un délai de 2 heures en moyenne (week-ends et jours fériés non inclus)

## **Contact presse :**

Morgane Landras – Responsable des Relations Médias – La Poste  
Port. : 06 33 28 02 06 / [morgane.landras@laposte.fr](mailto:morgane.landras@laposte.fr)